

Lausanne, Zurich, Lugano le 3 juin 2015

## Loi sur l'alcool : le National favorise les producteurs et oublie le reste

**Le Conseil national a approuvé des réductions fiscales massives pour les producteurs suisses de spiritueux, tout en refusant d'autres mesures, comme le régime de nuit. En agissant ainsi, il se mobilise en faveur de la promotion de la production suisse d'alcools forts et donne un signal clair contre la prévention, la santé et la sécurité publiques. Les organisations du champ des addictions sont déconcertées et demandent au Conseil des Etats de faire obstacle à ce texte.**

Le Conseil national a suivi sa commission et voté par 102 voix contre 84 des réductions fiscales massives de 30% non seulement pour les producteurs de spiritueux mais également pour les fournisseurs de matières premières (céréales, fruits, etc.). Ces privilèges vont profiter aux petits comme aux grands distillateurs suisses ainsi qu'aux petits artisans étrangers pour une quantité limitée à 1'000 litres d'alcool pur. Ces réductions fiscales vont conduire à une chute des prix des spiritueux, comparativement déjà bas en Suisse, avec comme corollaire une augmentation inéluctable de la consommation d'alcools forts. Comme si la promotion de spiritueux ne suffisait pas, le Conseil national a de surcroît voté à nouveau contre le régime de nuit, par 123 voix contre 52.

Les débats ont par ailleurs été dominés par la situation délicate des producteurs indigènes face à leurs concurrents étrangers et l'urgence apparente de les aider à travers des mesures protectionnistes. Les enjeux de la prévention n'ont été évoqués qu'en marge des débats alors qu'ils constituent la raison principale de cette révision de la loi : diminuer les problèmes d'alcoolisation massive et protéger la jeunesse. La combinaison de ces deux décisions est tout simplement catastrophique pour les enjeux de la prévention. En balayant l'interdiction de vendre de l'alcool la nuit, les élus ont manqué la possibilité d'ancrer dans la loi l'une des dernières mesures efficaces contre la consommation problématique d'alcool.

Les organisations du champ des addictions sont tout simplement déconcertées : comment le Conseil national peut-il ignorer à ce point les intérêts autres que ceux des producteurs d'alcool ? Baisser les taxes et faciliter l'accès aux boissons alcooliques conduisent fatalement à une augmentation de la consommation. Aussi, lancent-elles un vibrant appel aux Conseillères et Conseillers aux Etats, invités à voter à leur tour sur cette loi, à agir avec davantage de vision et de raison, et à saisir les instruments efficaces qui sont entre leurs mains pour outiller les cantons et les villes qui tentent de limiter les abus d'alcool. Arrêtons avec les réductions fiscales absurdes et favorisons le bien-être collectif !

### Contact

Jean-Félix Savary, Secrétaire Général, GREAA, 079 345 73 19, [jf.savary@grea.ch](mailto:jf.savary@grea.ch)

Petra Baumberger, Fachverband Sucht, Generalsekretärin, 079 384 66 83, [baumberger@fachverbandsucht.ch](mailto:baumberger@fachverbandsucht.ch)